

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 33 au sujet nomination d'assesseurs titulaires près le tribunal supérieur d'appel de la Côte française des Somalis pour l'année 1948.

n° 33

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 janvier 1948

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1948

Date du numéro
31 janvier 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 4 février 1904, notamment en son article 10, ensemble le décret du 23 juillet 1914 portant réorganisation du service de la justice à la Côte française des Somalis et dépendances

Vu le décret du 10 juin 1929 modifiant le décret du 4 février 1904 sur le service de la justice, précité

Sur la proposition du procureur de la République, chef du service judiciaire

Le Conseil privé entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Sont nommés : 1° Assesseurs titulaires près le tribunal supérieur d'appel de la Côte française des Somalis et dépendances, pour l'année 1948 : M. Bertrand (Jean), élève administrateur ; M. Jouffrey (Roger), rédacteur de 2 classe du cadre d'administration générale. 2° Assesseurs suppléants pour la même période : M. Martel (Maurice), inspecteur-rédacteur de 1re classe du cadre métropolitain des contributions directes; M. Labussière (Henri), administrateur des colonies; M. Gaillard, ingénieur des travaux publics ; M. de Meursay, capitaine du port.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Le Gouverneur, P.H. SIRIEX.